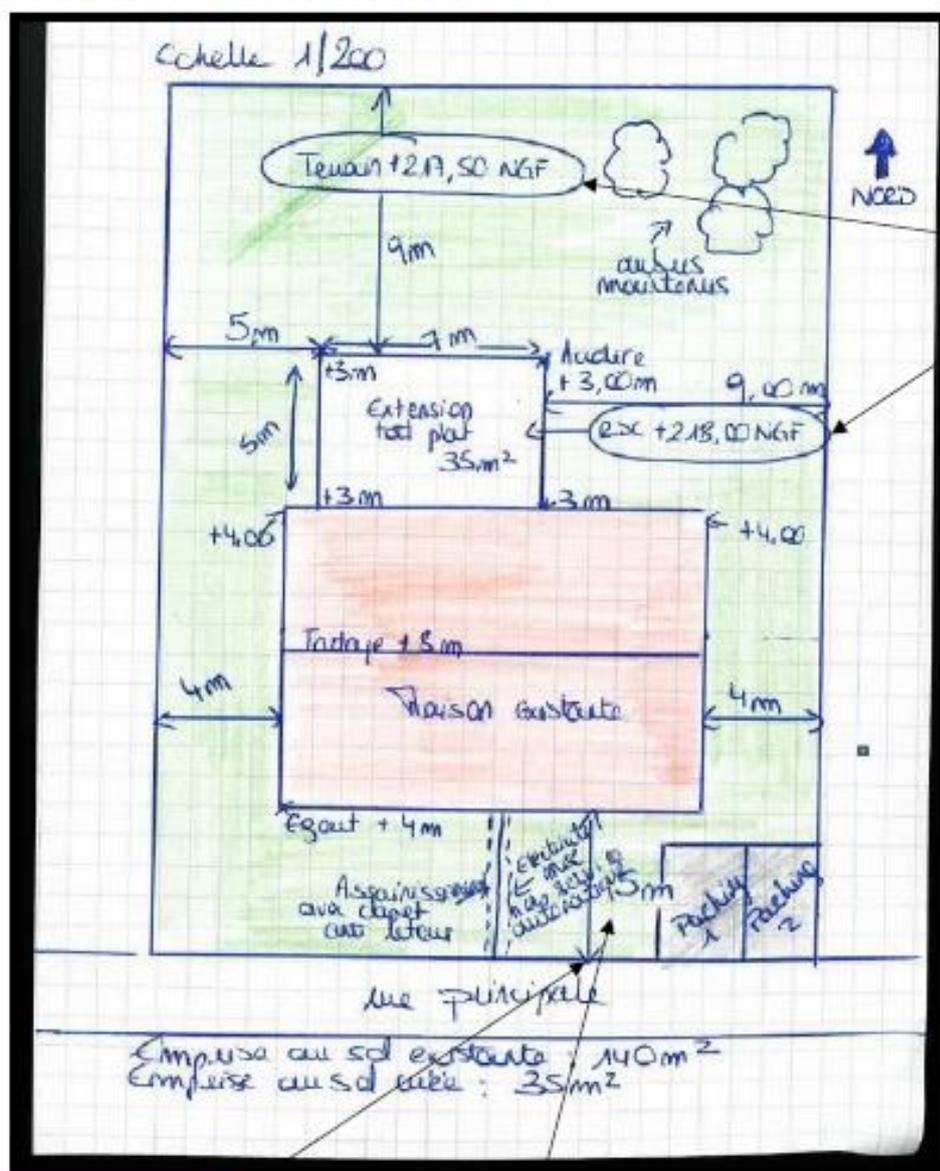


Exemple d'une extension de maison (en zone PPRI)



Cotes NGF du terrain et de l'implantation des constructions projetées (si le terrain se situe en zone PPRI)
Exemple : 216.80 NGF

Info :
Les informations concernant le PPRI ou les cotes NGF peuvent être trouvées sur le site GEOPORTAIL et INFOGEO68

Indiquer les informations obligatoires du règlement du PPRI si le terrain se situe en zone inondable (clapet anti-retour, mise hors service automatique, stationnement ne se situant pas en déblai, cotes des plus hautes eaux...)

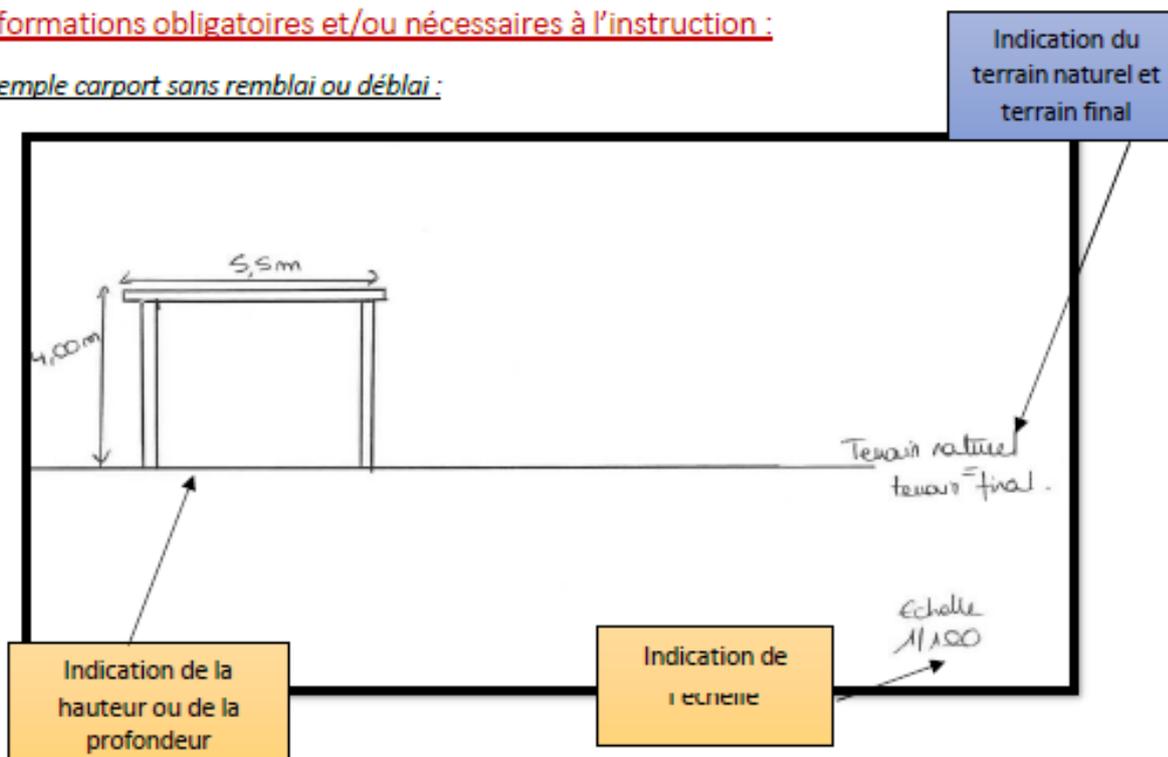
Implantation des réseaux en cas de logement, maison individuelle, extension (eau, électricité, assainissement collectif, assainissement non collectif...)

📖 Pour votre plan de masse vous pouvez utiliser le plan de situation du cadastre en le zoomant au plus près, vous pourrez reprendre l'échelle d'édition du plan et compléter avec les informations obligatoires
Site internet : cadastre.gouv.fr

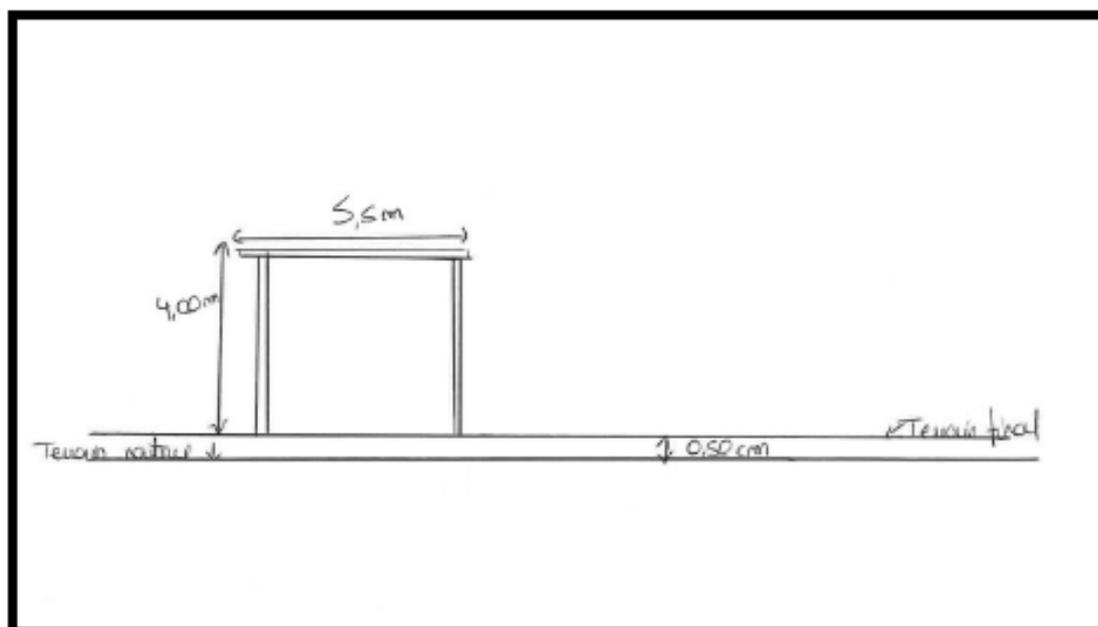
PC3 ou PCMI 3 : Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du code de l'urbanisme)

Informations obligatoires et/ou nécessaires à l'instruction :

Exemple carport sans remblai ou déblai :

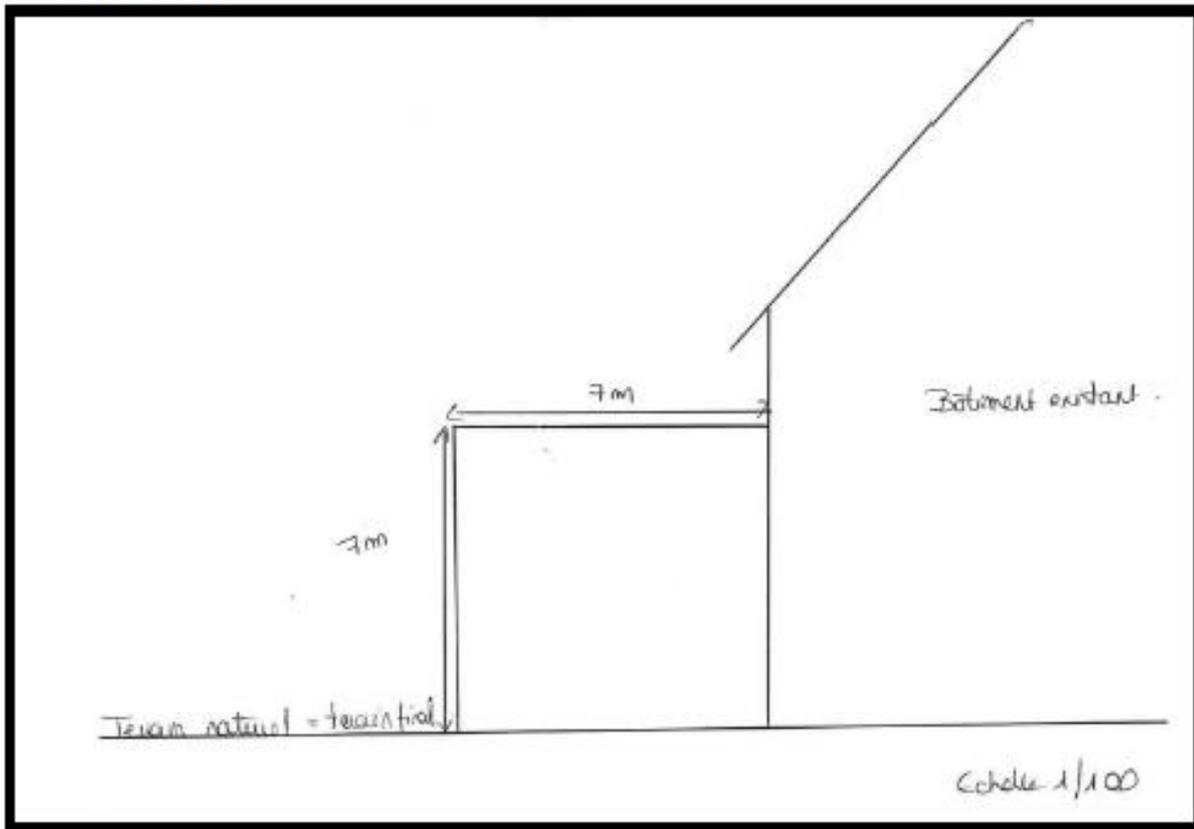


Exemple carport avec remblai

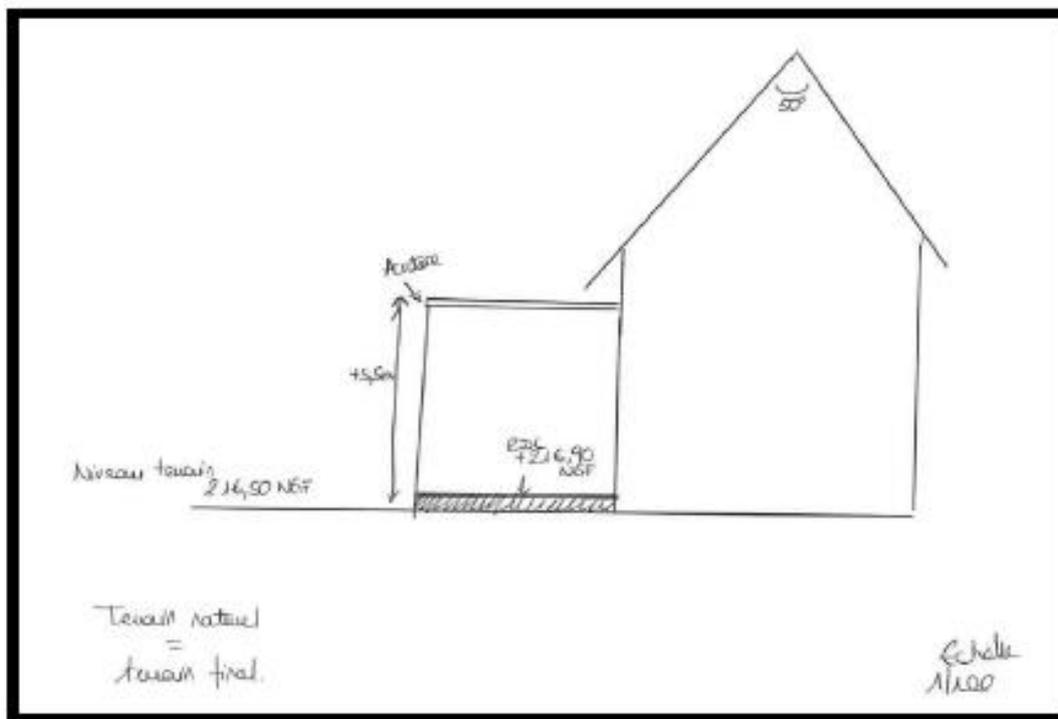


Septembre 2022

Exemple extension

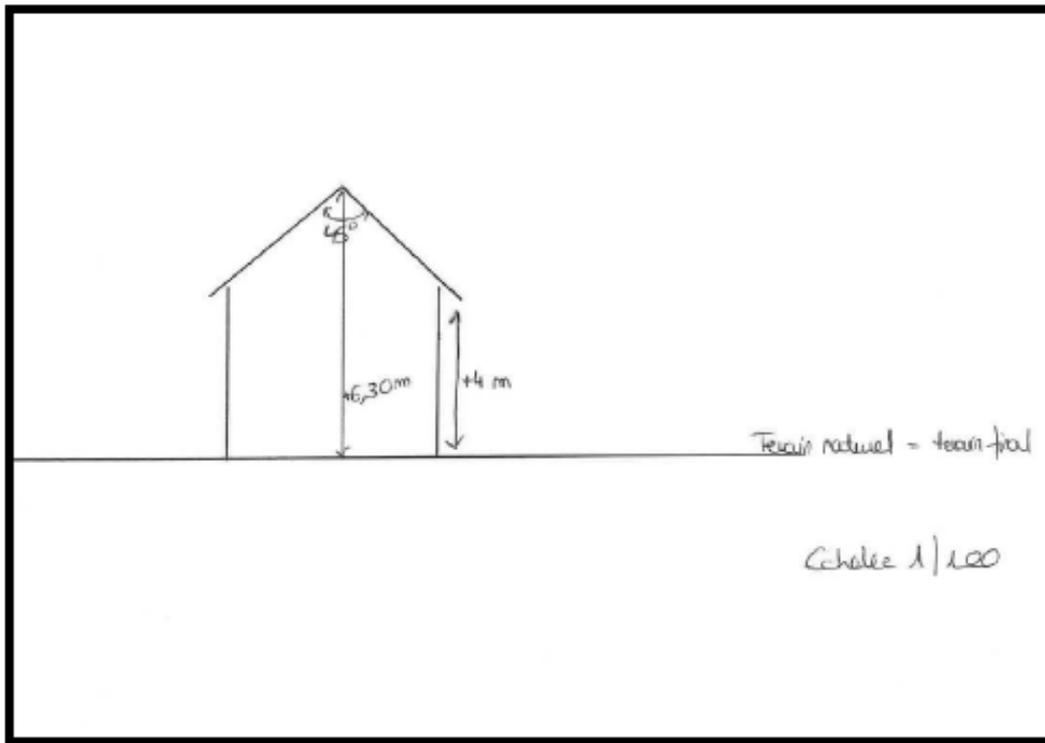


Exemple extension en zone PPRI



Septembre 2022

Exemple d'un garage à deux pans



PC2 ou DP2- Plan de masse



Pour comprendre l'implantation d'un projet sur son terrain et son volume vous disposez **du plan masse**

...qui est une vue de dessus, restituant **les trois dimensions** (hauteur, largeur longueur) d'au moins trois aspects :

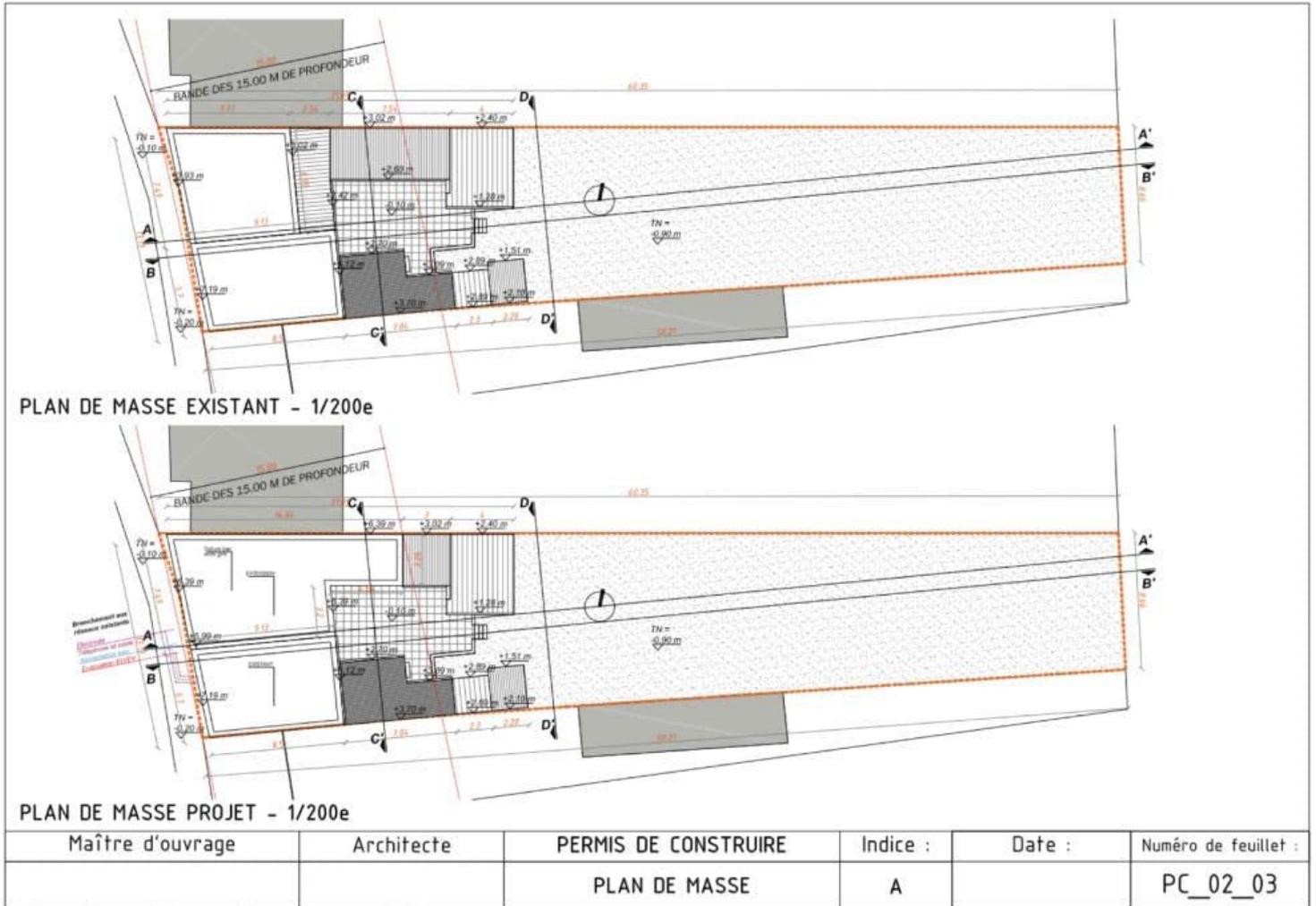
- le terrain naturel,
- les constructions,
- l'incidence du projet sur le terrain.

Dessiner un plan de masse

Comme indiqué, l'ensemble des éléments figurant sur le **plan de masse** doit être à l'échelle et toutes dimensions réelles doivent y figurer. Cela implique donc de prendre les mesures au préalable.

Le **plan de masse** est dessiné sous 3 dimensions : la longueur, la profondeur et les hauteurs des constructions. L'administration pourra visualiser si les éléments présents sur le terrain s'intègrent bien dans celui-ci.

Vous l'aurez compris, le **plan de masse** est déterminant lorsque vous êtes porteur d'un projet nécessitant un **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux**. S'il n'est pas assez détaillé ou si plusieurs éléments sont manquants, le risque de recevoir un refus de la part des services d'urbanisme de votre commune est possible. Il est généralement recommandé de se tourner vers un professionnel. Une personne qualifiée en dessin et en urbanisme vous permettra de concrétiser votre projet de manière rapide et efficace.



PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

DP3 ou PC3

La coupe montre l'insertion du projet dans la topographie du terrain

La coupe donne la dimension verticale du projet et du terrain mais reste une vue ponctuelle.

